



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Transports-nucleaires-et-securite>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau

en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Transports nucléaires > En savoir plus sur les transports >

Transports nucléaires et sécurité

7 novembre 2011

Transports nucléaires et sécurité

Le système de protection actuel se base uniquement sur la sûreté du conditionnement, c'est à dire des conteneurs (château ou castor). Cette approche déterministe implique que n'importe quel mode de transport peut-être utilisé, et n'importe quel itinéraire peut-être emprunté, dès lors que la matière est transportée dans un emballage adapté.

Les conteneurs sont conçus afin que les expositions radiologiques des travailleurs et des populations durant les conditions normales de transports soient inférieures aux limites réglementaires. L'affaire des wagons contaminés en 1998 a montré les limites de ce système et le manque de sérieux des organismes de surveillance. Aujourd'hui encore, le manque de contrôle ainsi que le manque d'information et de formation expose les personnels affectés à des risques radiologiques importants.

Les châteaux sont également testés sur des scénarios d'accident. Ainsi, avant utilisation, un castor doit subir des tests de résistance à une chute de 9m sur une surface plane, à un feu de 800°C pendant une demi-heure, et à une immersion sous 200m d'eau pendant une heure. Ce raisonnement statistique -qui élimine les scénarios les plus rares- est inacceptable dans le cadre de transports aussi dangereux que les transports de déchets nucléaires hautement radioactifs. Divers scénarios, comme la collision avec un transport d'hydrocarbure, la chute d'un pont sur une surface non plane, ou encore le naufrage en mer, indiquent que des rejets radioactifs auraient lieu. La dispersion d'un gramme de plutonium en zone urbaine obligerait à évacuer des milliers de personnes.